

Réunion du Conseil Communal du 20 mars 2017

Le Conseil Communal de Bellentre légalement convoqué, s'est réuni le 20 mars 2017 à 19 heures à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Anthony FAVRE, Maire.

Présents – MM. Anthony FAVRE, Maire, Roger POUSSIN 1^{er} adjoint, Roland RICHERMOZ 2^{ème} adjoint,

MM. Didier ANXIONNAZ, Jérémy BORNAND, Francis DANCRE, Sylvie EMPRIN, Isabelle GIROD-GEDDA, Anthony TRESALLET (conseillers municipaux).

Mesdames Marie-Suzanne GROETZINGER, 3^{ème} adjointe, Maryse BUTHOD 4^{ème} adjointe, Valérie FERRARI, conseillère municipale, sont absentes en début de conseil. Elles arrivent en cours de conseil car elles assistent à une réunion pour l'attribution des subventions 2017 à la mairie de Macot.

Absents excusés – Yann ALLAIN, Emmanuel GIROND, Patricia MARCHAND MAILLET (pouvoir à Valérie FERRARI).

Date d'envoi de la convocation : 13 Mars 2017

Ouverture de séance : 19 h 00

Clôture de séance : 22h40

Le Conseil Communal nomme, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Francis DANCRE, comme secrétaire de séance et Madame Laurence DUPUY-VERBENNEN, directrice des services, comme auxiliaire.

Le Conseil Communal approuve le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2017, sans réserve, ni observation.

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie et énonce les différents points de l'ordre du jour :

- ✎ Dossiers juridiques : VIBERT/CLEAZ (suite à donner au bail) – LA POYA (versement échéancier) – TIFFANY ALICIA (Renvoi)
- ✎ Information foncier – acquisition parcelle le Villard (aire de retournement bus scolaire)
- ✎ Information Urbanisme – PLU
- ✎ Information épicerie
- ✎ Information travaux station cheminement piétons
- ✎ Information indemnité versée par La Poste pour l'Agence Postale
- ✎ Information subvention cinéma 2016
- ✎ Information tarifs location cinéma à la semaine
- ✎ Information affectation des résultats 2016 budgets
- ✎ Information financement STEP Bonconseil + planning
- ✎ Information sur les nuisances du Baccara
- ✎ Information ouverture Télébuffette nocturne
- ✎ Politique de remise en location de l'immobilier
- ✎ Politique station 2016-2020
- ✎ Information sur l'organisation des classes des écoles de la commune déléguée de Bellentre
- ✎ Information sur cantine et garderie à Bellentre
- ✎ Information sur la réorganisation du service comptabilité/finances sur Bellentre

PREAMBULE

En préambule, Monsieur le Maire propose d'attendre l'arrivée de Maryse BUTHOD pour aborder le premier point de l'ordre du jour car elle a suivi ces dossiers et il propose donc d'aborder et de commencer tout de suite par le deuxième point de l'ordre du jour.

INFORMATIONS

1/ INFORMATION FONCIER : ACQUISITION D'UNE PARCELLE AU HAMEAU « LE VILLARD »

Roger POUSSIN propose à Didier ANXIONNAZ d'exposer le projet de création d'une aire de retournement au Villard et ne plus obliger le bus scolaire à aller faire demi-tour à Villarivon. Cette acquisition permettrait également l'implantation de moloks.

Deux propriétaires sont concernés et ont donné leur avis favorable de principe pour céder leurs parcelles.

Les travaux sont à faire d'ici la rentrée des classes 2017, l'avis du conseil communal est demandé :

8 pour et 1 abstention : Jérémy BORNAND, eu égard à l'historique qui existe pour l'arrêt de bus de la Grange qui avait été pris en charge financièrement par les demandeurs suite au refus de financement.

Roland RICHERMOZ expose que cette aire et donc ces acquisitions de parcelles s'imposent de toute façon pour l'implantation des moloks.

2/ INFORMATION URBANISME – PLU

Roger POUSSIN explique que lors du dernier conseil municipal de La Plagne Tarentaise, une délibération a été prise pour poursuivre la modification du PLU de Bellentre. En effet, suite au passage en commune nouvelle, cela a été fait pour les trois autres communes historiques mais pas pour Bellentre. Cela a donc été fait de manière à poursuivre cette procédure qui est faite notamment pour corriger des erreurs matérielles. Ces modifications de zones permettront de créer ou de pérenniser des lits chauds. Il informe le conseil communal que des porteurs de projets travaillent sur des nouveaux dossiers.

3/ INFORMATION EPICERIE

Anthony FAVRE explique qu'il a beaucoup travaillé avec Roger POUSSIN sur ce dossier car il y avait une date butoir pour demander des subventions.

Roger POUSSIN a donc travaillé sur les esquisses et le pré-projet architectural et en parallèle Anthony FAVRE a étudié la faisabilité et le dossier financier pour monter un prévisionnel.

Roger POUSSIN explique que pour demander des subventions dans le cadre du FISAC, il était en effet nécessaire de déposer un dossier complet.

Cependant, aujourd'hui, le projet est « ralenti » à cause des problèmes liés au foncier car une partie de l'emprise du projet s'étend sur une propriété privée.

Roger POUSSIN indique qu'il s'est rapproché du propriétaire, que ce dernier n'est pas fermé à la discussion mais qu'il n'y a aucune avancée à ce jour et que l'on perd du temps par conséquent.

Une proposition doit être faite par écrit.

Isabelle GIROD-GEDDA demande quels sont les délais envisagés et Roger POUSSIN espère des avancées sur le printemps.

Anthony FAVRE indique qu'en terme de fiabilité financière, l'économie du projet est tenable et ce type de commerce viable. Au niveau du FISAC, ce projet est à considérer, au-delà d'une épicerie, comme la création d'une véritable « place centrale de village » et le projet est bien « ficelé ». Il demeure optimiste quant à l'aboutissement de la négociation. Il donne ensuite la parole à l'assemblée pour qu'elle s'exprime si elle le souhaite sur le sujet.

Mme DIMIER trouve que « l'on tourne en rond » sans réelle avancée.

Roger POUSSIN appréciera toute aide de bonnes volontés qui abonderait dans ce sens.

Anthony FAVRE indique que les aspects financiers sont à étudier en parallèle (financement et subventions).

(Arrivée de Valérie FERRARI à 19h36 +pouvoir de Patricia MARCHAND-MAILLET)

M.DIMIER demande s'il n'existerait pas d'autres endroits sur le chef-lieu pour implanter cette épicerie et propose la maison SAUTON.

(Arrivée de Maryse BUTHOD et Marie-Suzanne GROETZINGER à 19h37)

Anthony FAVRE répond que cela a été envisagé mais que les élus souhaitent conserver la bibliothèque, la rénover et redonner un lieu de vie dans Bellentre.

Anthony TRESALLET indique que d'autres endroits ont aussi été envisagés comme à la sortie de Bellentre (mais trop excentrés), dans les locaux de l'ancienne épicerie (mais trop de travaux à prévoir) ou dans le local de M. SICARDI (mais trop de travaux à prévoir également et de mise aux normes).

Jérémy BORNAND souhaite connaître l'avenir des ateliers municipaux.

Anthony FAVRE souhaite garder un départ des « services techniques » sur Bellentre et plusieurs pistes sont à l'étude pour déplacer les ateliers des « services techniques » : à la sortie de Bellentre, ou au niveau de la RN 90 vers l'abri bus par exemple. Nous avons bien pensé à récupérer les actuels ateliers pour l'épicerie mais la question qui se pose aujourd'hui est de savoir dans quel timing cela pourra se faire?

Anthony TRESALLET répond que déplacer les ateliers des « services techniques » permettrait de désenclaver des terrains actuellement inconstructibles.

Anthony Favre invite donc les élus à participer activement et en nombre dans les commissions car il lui semble très important voire indispensable d'échanger et de faire part des remarques et idées de chacun.

Il est préférable selon lui d'attendre quelques mois et d'avoir un bon endroit qui sera plus visible de la route et permettre un meilleur accueil des randonneurs.

Mme DIMIER fait remarquer que le village meurt, est sinistre et lugubre.

Anthony FAVRE lui répond que cela n'est pas à cause des élus. La commune a dû en effet reprendre, par défaut, le dossier pour le refaire avancer.

Isabelle GIROD-GEDDA demande si l'on maintiendra ce projet si l'on devait ne pas obtenir de subvention.

Anthony FAVRE lui répond que l'on maintient ce que l'on a dit et qu'on le confirme, nous sommes simplement bloqués aujourd'hui par rapport à l'acquisition du terrain.

Mme DIMIER demande qui fait partie de la commission qui travaille sur ce dossier.

Anthony FAVRE lui répond : Patricia MARCHAND-MAILLET, Sylvie EMPRIN, Valérie FERRARI, Anthony TRESALLET, Roger POUSSIN, Marie-Suzanne GROETZINGER et lui-même et il réitère l'invitation aux autres élus d'y participer.

4/ POINT SUR LES DOSSIERS JURIDIQUES EN COURS (AFFAIRES VIBERT-CLEAZ, LA POYA ET TIFFANY-ALICIA)

Nous reprenons le fil de l'ordre du jour puisque Maryse BUTHOD est arrivée et peut présenter lesdits dossiers.

- Affaire VIBERT/CLEAZ : Maryse BUTHOD expose que la dette s'élève aujourd'hui à 5 666.73€ ; une demande de financement à un organisme a été faite, mais pas d'écrit ni d'accord reçu à ce jour.

Plusieurs scénarios sont envisageables :

- Soit un échelonnement de la dette, ce qui a été demandé par les débiteurs mais cela prendra plus de 4 ans pour apurer la dette dans l'hypothèse où aucun incident de paiement ne se produise de nouveau.
- Soit un règlement immédiat de la dette en vue du renouvellement du bail.
- Soit une résiliation du bail ou plutôt un non renouvellement du bail au terme de celui-ci.

Anthony FAVRE demande un vote de principe au Conseil Communal :

- Concernant l'octroi d'un échelonnement de paiement sur 4 ans : le conseil communal se prononce par 7 voix contre et 6 pour. Par conséquent, la proposition est rejetée.
- Concernant le remboursement immédiat de la dette via un prêt ? Accord du conseil communal mais il est demandé un écrit de confirmation de l'organisme de crédit. De plus, il est fait état de tous les engagements tant oraux qu'écrits qui n'ont pas été tenus jusque-là et si le prêt permet aujourd'hui la régularisation de la dette, qu'advient-il des futurs loyers ?
- Dénoncer le bail : à faire 6 mois avant le terme soit avant le 22 avril.

Certaines élues demandent si ces personnes sont suivies et si nous ne les mettrons nous, pas dans le besoin en agissant ainsi ?

Un débat s'instaure alors au sein du conseil quant à la suite à donner à ce dossier et quant à la dénonciation du bail. Maryse BUTHOD propose d'attendre la confirmation du règlement de la dette et propose de leur laisser jusqu'à fin mars et de refaire le point au conseil communal du 10 avril.

Anthony FAVRE invite les élues à aller voir ces personnes et demande à Sylvie EMPRIN qui fait partie de la commission sociale et à Isabelle GIROD-GEDDA de prendre contact avec eux et de visiter l'appartement avant le 10 avril.

Le conseil communal donne son accord pour procéder ainsi.

- Affaire LA POYA : Les versements sont honorés comme indiqué dans le protocole : 22 100€ versés fin janvier et fin février avec un solde de 17 620,86€ à ce jour encore dû.

Voir si le dernier versement de fin mars est honoré et décision de la suite à prendre au prochain conseil communal du 10 avril.

- Affaire TIFFANY-ALICIA : Un renvoi a été demandé au 22 mars, ou clôture si pas de dépôt de nouvelle conclusion : à suivre.

5/ INFORMATION SUR LES TRAVAUX EN STATION : CHEMINEMENT PIETONS

Anthony FAVRE explique qu'il a présenté un projet en assemblée générale des différentes copropriétés et aux différents syndicats.

Roland RICHERMOZ et Anthony TRESALLET indiquent que trois accords de principe ont été donnés mais les syndicats souhaitent avoir des plans pour pouvoir présenter le dossier aux prochaines assemblées générales.

Une réunion aura lieu sur place le 21 mars à 7h30 à ce sujet.

Anthony FAVRE rappelle qu'il est fait obligation pour une station classée, de séparer les flux piétons et voitures et que notre mission de service public est d'améliorer la sécurité et que le cheminement piétons est aussi dans l'intérêt des copropriétés. Ce cheminement « piétons » supprime, certes 7 places de stationnement mais on en a récupéré et on en a créé d'autres.

Valérie FERRARI demande comment s'est passé le stationnement cet hiver ?

Anthony FAVRE répond collégalement avec les autres conseillers que c'était bien mieux même si ce n'est pas encore optimal.

6/ INDEMNITE VERSEE PAR LA POSTE POUR L'AGENCE POSTALE DE MONTCHAVIN

Le conseil communal est informé du versement de 1005 € par mois d'ouverture de l'agence postale.

7/ SUBVENTION CINEMA 2016

Le budget cinéma a été équilibré cette année avec une subvention communale de 14 307€ ; cependant, ce budget étant autonome depuis la fusion et afin de lui permettre d'avoir un « fonds de roulement » suffisant, une subvention totale de 30 000 € a été versée.

8/ TARIFS LOCATION CINEMA A LA SEMAINE

Il est proposé d'accorder des tarifs dégressifs pour les locations à la semaine (20%). Le conseil communal donne son accord.

9/ AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Anthony FAVRE fait état des résultats excédentaires issus du compte administratif 2016 pour la commune de Bellentre à hauteur d'environ 500 000€ ce qui est le reflet d'une gestion fait en « bon père de famille » comme cela a toujours été le cas.

10/ FINANCEMENT STEP BONCONSEIL ET PLANNING

Anthony FAVRE indique que cette question a été étudiée en comité syndical du SIVU et que trois solutions ont été proposées :

- Installation de petits formats de containers : solution envisageable et qui coûte moins cher mais qui n'est opérationnelle qu'à la condition d'avoir des réseaux déjà en séparatif (ce qui n'est pas le cas) et mettre en séparatif coûterait cher compte tenu de la configuration de Bonconseil.
- Raccorder Bonconseil à la STEP actuelle aux Granges. Le coût est estimé à 2,4 millions d'euros + le coût des séparatifs à prévoir en plus.
- STEP à roseaux : coût estimé à 800 000€, donc serait la meilleure solution.

Il reste donc à voir le dimensionnement avec la commune des Chapelles et prévoir un emprunt pour qu'il y ait une égalité de traitement des générations pour des investissements d'une telle ampleur.

Les emprunts s'avèrent aujourd'hui justifiés voire indispensables.

Planning prévisionnel :

2017 : Analyses financières, foncières et techniques

2018 : Décisions

2019 : Construction, travaux.

11/ NUISANCES DU BACCARA

Anthony FAVRE a reçu ce jour TRAVEL Ski et une réunion avec Jean-Luc BOCH, la SAP et l'OIP a eu lieu aussi.

L'objectif est de ne plus avoir ces nuisances, on avance et on aura plus d'informations d'ici 10 à 15 jours.

On a aujourd'hui moins de groupes et pas pendant les vacances scolaires mais il existe toujours des nuisances.

Affaire à suivre.

12/ OUVERTURE TELEBUFFETTE EN NOCTURNE

Il n'y a plus d'animations nécessitant l'ouverture et il y a un problème de luge pratiquée sur la piste de ski qui est certes fermée mais pose un problème de sécurité d'où la fermeture de la télébuffette.

13/ POLITIQUE DE REMISE EN LOCATION DE L'IMMOBILIER

Anthony FAVRE rappelle que le dossier PITER est tombé à l'eau mais un travail en parallèle est à faire sur les lits froids pour leur remise en location. Ce travail peut être fait par Séverine BENOIT avec un devis en direct demandé et non pris en charge par les subventions du dossier PITER.

Un montant de 25 000€ a été mis au budget, à lisser sur plusieurs exercices comptables, mais il souhaiterait avoir l'avis du conseil communal ce soir.

Le travail consistera à travailler au contact des propriétaires et des acteurs du secteur car les soucis sont différents en fonction des sites.

Isabelle GIROD-GEDDA demande pourquoi cette dépense est portée par Bellentre et non le SIGP, voire La Plagne Tarentaise ?

Anthony FAVRE indique que le diagnostic est fait sur Bellentre depuis 2012 et qu'il a été fait sur La Plagne Tarentaise en 2016/2017, mais ce travail n'a pas été fait sur toutes les communes du SIGP. De plus, il faut être acteur actif dans ce projet or il n'y a pas de référent sur La Plagne Tarentaise, autre que sur Bellentre.

Il n'existe pas de définition du lit froid hormis que c'est un lit loué moins de 4 semaines ou lit mis sur le marché mais dont on ne veut pas.

Isabelle GIROD-GEDDA dit que sur les Coches, il y a des lits qui ne sont pas loués par volonté et qu'il y a des lits mal loués même s'ils sont présents dans le réseau de commercialisation.

Anthony FAVRE revient sur la problématique de commercialisation qui n'est pas de la compétence de la mairie mais de l'office du tourisme. Or, il n'y a pas de service commercial à La Plagne et l'objectif est de créer un département Marketing.

Anthony FAVRE expose que son but serait que chaque propriétaire puisse louer une semaine supplémentaire (soit 4 personnes x 550 €) ; cela apporterait à l'ensemble du territoire communal.

Isabelle GIROD-GEDDA répond que certains ne louent pas car ils ont peur de l'occupation de leur bien par d'autres personnes; de plus, entre le 10 et le 25 février, tout ou presque est occupé.

Anthony FAVRE dit qu'il faut relayer et faire de l'information auprès des propriétaires tant au niveau de la comptabilité, de l'architecture, des artisans. Il est important d'apporter de l'information aux propriétaires par des professionnels et non par la mairie, le but étant que l'entreprise aille dans les assemblées générales « prêcher la bonne parole ».

Isabelle GIROD-GEDDA fait part de la crainte suivante : aujourd'hui les copropriétés sont bien entretenues mais demain si les charges augmentent, on rentrera dans de vrais lits froids car l'état de la station pourrait se dégrader si les copropriétés sont moins bien, ou ne sont plus, entretenues.

Une somme d'argent serait plutôt à allouer à la commercialisation et non à l'accompagnement.

Anthony FAVRE indique que la commercialisation est portée par l'OTGP donc on ne va pas donner un budget à l'OTGP si les autres communes ne le font pas.

Anthony TRESALLET intervient alors et dit que les lits sont en effet une chose mais l'attractivité de la station compte aussi pour beaucoup avec ses activités annexes proposées.

Isabelle GIROD-GEDDA demande si cela avait été étudié dans le cadre du projet OPTIMUS ?

Anthony FAVRE répond qu'OPTIMUS a fait le constat mais peu de prospectives et propositions pour pallier aux problématiques.

Il faut aujourd'hui essayer de faire prendre conscience sur le terrain de l'enjeu aux copropriétaires et les élus ne peuvent pas participer aux assemblées générales des 43 copropriétés, d'où l'intérêt de confier cette mission à un tiers.

Il demande alors l'avis du conseil communal qui est favorable à la mission ARCODEV pour la remise en location des lits froids.

14/ POLITIQUE STATION 2016/2020

Anthony FAVRE présente un document qu'il a créé sur le sujet et qui dresse notamment les constats suivants sur Montchavin-Les Coches (ce document sera envoyé aux élus) :

- Diminution du nombre de nuitées entre 2000 et 2014.
- Perte de 45% de lits professionnels
- Perte d'environ 15 000 000 d'€ sur la période
- Les projets neufs ne compenseront pas la perte de lits

Toutes les informations et les idées nouvelles sont bonnes à prendre et à donner sur le sujet.

L'idée est de tracer un chemin de fer et des rails à suivre d'ici la fin du mandat, à acter rapidement en avril/mai pour une mise en œuvre d'ici la fin du mandat en 2020.

15/ ORGANISATION DES CLASSES DE BELLENTRE

Anthony FAVRE a souhaité inscrire ce point à l'ordre du jour car les effectifs des écoles baissent. Une réunion a donc eu lieu à l'initiative et entre les enseignants, sans présence d'élus pour pouvoir faire une proposition courant des vacances de février.

Ils sont présents ce soir et vont s'exprimer sur le sujet. Anthony FAVRE leur laisse alors la parole et ils exposent leur idée.

Roger POUSSIN intervient alors, en fin de présentation, pour indiquer que cela impliquera forcément des conséquences quant à l'organisation des transports et de la cantine.

Valérie FERRARI intervient pour indiquer qu'elle a questionné les parents concernés et que le risque que l'on prend c'est en effet une évasion vers Macot. Elle se dit un peu chagrinée tout de même que cette réflexion n'ait pas eu lieu l'an passé lors de la fermeture de la classe sur la commune.

Isabelle GIROD-GEDDA indique à son tour que la solution proposée est temporaire en attendant des lotissements.

Gabriela POUYE, enseignante, explique alors qu'il avait déjà été évoqué un regroupement de la maternelle et des classes élémentaires sur Belleentre.

Anthony FAVRE répond que ce projet n'avait pas été tranché de suite car les locaux n'étaient pas adaptés pour cela en l'état et pour la mise aux normes du bâtiment de l'école de Belleentre, cela posera problème et nécessitera des travaux coûteux au niveau financier.

De plus, regrouper tous les enfants sur Belleentre mettrait en péril l'école de Bonconseil et avec le projet de lotissement c'est un gros risque à prendre.

Anne MIGNOT, enseignante, répond que ce regroupement sur Belleentre serait bien pour la garderie et la cantine.

Anthony FAVRE comprend les problématiques de regroupement et de bien-être des enseignants et des enfants. Il indique que le rendez-vous pris avec le Président du Conseil Départemental de la Savoie a été reporté mais qu'il a rencontré par deux fois Monsieur Auguste PICOLLET, Conseiller Départemental.

Il faut obtenir, outre l'accord de l'Education Nationale, l'accord du Conseil Départemental de Savoie qui a la compétence « transport » jusqu'à début septembre avant de passer en principe à la Région, et voir également avec la COVA.

Anthony FAVRE répond qu'il n'y aura pas de décision prise ce soir et qu'il faut en tout premier lieu, demander la position du Conseil Départemental de la Savoie.

Anne MIGNOT intervient en rétorquant que ce ne sont que des propositions et que rien n'a été fait dans le dos des parents et des élus.

Sylvie EMPRIN évoque sa surprise quant au peu d'engouement des élus face à cette proposition.

Anthony TRESALLET affirme que la diminution de l'attractivité du territoire entraîne des fermetures de classes.

Isabelle GIROD-GEDDA demande s'il n'est pas possible de « faire revenir » sur la commune les enfants scolarisés hors de la commune.

Anthony FAVRE lui répond pour clore le débat, qu'il n'a aucun moyen de le leur imposer et il rappelle qu'il n'a jamais signé une autorisation pour scolariser un enfant hors de la commune.

16/ INFORMATION SUR LA CANTINE ET LA GARDERIE A BELLENTRE

- Garderie : Isabelle GIROD-GEDDA indique qu'elle a eu une information par Laurence DUPUY-VERBENNEN, Directrice Adjointe des Services, d'un courrier de parents qui arrivent à Gothard et qui vont scolariser leurs enfants sur Macot car il n'y a pas de garderie du matin sur Bellentre. Elle s'est donc rapprochée de Macot pour connaître leurs conditions de fonctionnement et le coût du service qu'elle résume comme suit :
 - Minimum de 7 enfants pour ouvrir et assurer le service
 - Nécessite deux agents
 - Horaires : 7h25 à 8h25
 - Coûterait : 10 000 à 11 000€/an
 - Facturation pour les parents

Anthony FAVRE demande à Isabelle GIROD-GEDDA et Sylvie EMPRIN de voir pour le prochain conseil communal du 10 avril qui pourrait être intéressé par ce service de garderie du matin et voir quels agents seraient disponibles pour assurer ces postes.

- Cantine : Marie-Suzanne GROETZINGER indique qu'elle est de nouveau sollicitée par Macot pour savoir si Bellentre est intéressé par la fourniture des repas par la cuisine centrale de la Plagne.

Anthony FAVRE indique que le problème vient de l'OGMC car sans livrer la commune, l'OGMC perdrait son prestataire et autant il est d'accord pour prendre en charge une partie de la hausse du prix du repas livré par la cuisine centrale pour les enfants scolarisés, autant il ne veut ni ne peut le faire pour les enfants touristes déjeunant le midi à l'OGMC.

Il rappelle que le prix du repas passera pour la commune d'environ 5 € à 8 € livré et se demande si cette hausse pourra être répercutée soit environ 15 € de plus par semaine, cela ne risque-t-il pas de faire perdre et baisser la clientèle ?

Roger POUSSIN indique que ce prix n'est pas « identifiable » et qu'il ne pense pas que cela engendre l'érosion de clients.

Marie-Suzanne GROETZINGER rappelle que la nourriture sera de bien meilleure qualité.

Valérie FERRARI pense que les personnes qui viennent en station sont sensibles à un tout compris mais pas à l'augmentation de quelques euros du prix du repas.

Anthony FAVRE conclut en disant que :

- La régie de l'OGMC n'est pas contre la fourniture des repas par la cuisine centrale de la Plagne, même si le prix est plus élevé.
- Le conseil communal semble favorable aux repas de la cuisine centrale pour les scolaires.

Il rappelle qu'il faudra chercher des économies ailleurs et il faut que chaque commission travaille sur la recherche d'économies pour pouvoir financer des augmentations de dépenses.

Anthony FAVRE avant de clore ce sujet, indique qu'il souhaite un avis de principe sur ce dossier. En effet, si un accord de principe est donné, il n'y aura plus de retour en arrière possible. Le conseil communal se prononce, à l'unanimité des membres présents, pour l'approvisionnement des repas, des scolaires et de l'OGMC, par la cuisine centrale de Macot la Plagne.

17/ REORGANISATION DU SERVICE COMPTABILITE/FINANCE SUR BELLENTRE

Anthony FAVRE indique qu'Isabelle ALLEMOZ va quitter la commune.

Anthony TRESALLET fait part du problème des agents qui doit alerter les élus car il craint que beaucoup ne partent compte tenu du contexte.

Anthony FAVRE explique qu'un agent comptable sur Bellentre restera pour assurer la facturation de la cantine/garderie, suivre les engagements comptables et des finances liés aux écoles et pour assurer la comptabilité des cinémas, du SIVU et de l'OGMC et un agent de plus au service financier sera basé à La Plagne Tarentaise.

Le volume produit sur le territoire Bellantrais est assez important, surtout la présence d'un(e) comptable permet un contrôle quotidien. Toutes les lignes sont vérifiées et cette rigueur tenue entre élus et agents donne d'excellents résultats et une bonne lecture de l'activité communale.

Valérie FERRARI s'inquiète et dit qu'on a aujourd'hui un gros problème par rapport à la volonté des agents de partir et se demande où est le problème par rapport à avant ? Est-ce un manque d'humanité dans les relations dans le contexte de nouvelle commune ?

Anthony FAVRE répond que l'esprit de corps et d'équipe qui règne à Bellentre doit être conservé et on en prend soin. Et même s'il est vrai que la nouvelle commune a ébranlé cela avec un périmètre plus important, il reste optimiste et répond que petit à petit on avance en ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

La prochaine réunion du Conseil Communal aura lieu le lundi 10 avril 2017 à 19 heures à la salle de réunions de la mairie.